

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1242

présenté par

M. El Guerrab et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la suite »,

les mots :

« les suites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement purement rédactionnel, il s'agit de préciser la lettre du projet de loi constitutionnelle.